



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1162) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BOUQUET A
L'ASSOCIATION « COMPAGNIE SANDRINE
ANGLADE »**

**DÉCISION N° DM-26-092
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par son président Monsieur Michel PRADA, dont le siège est situé 17 avenue du Château, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle dans la salle Bouquet, le 10 mars de 10h00 à 18h00 et le 11 mars 2026 de 10h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par son président Monsieur Michel PRADA, dont le siège est situé 17 avenue du Château, 94300 Vincennes, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle dans la salle Bouquet, le 10 mars de 10h00 à 18h00 et le 11 mars 2026 de 10h00 à 16h00.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN